

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022



EXTRAIT N° 2022.00117 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↺ en exercice : 60
↺ présents : 48
↺ représentés : 10

Date de convocation :

Mercredi 22 Juin 2022

Secrétaire de séance :

Mme Noëlle RUBEAUD

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénohé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD, Mme Capucine HAURAY
TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR
SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Maribel LETANG-MARTIN, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénohé PERONNO,

Absents excusés :

DONGES : Mme Alice MARTIENNE
PORNICHET : M. Yannick JOUBERT

Commission : Commission Développement économique et Emploi

Objet : Développement Economique - Nantes Saint-Nazaire Développement - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Approbation et autorisation de signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022

Commission : Commission Développement économique et Emploi

Objet : Développement Economique - Nantes Saint-Nazaire Développement - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Approbation et autorisation de signature

Béatrice PRIOU, Vice-présidente,

Expose,

L'association « Nantes/Saint-Nazaire Développement » (NSD), créée en 2015, est l'agence de développement économique et international de la métropole Nantes/Saint-Nazaire. A ce titre, elle constitue un outil majeur en faveur du développement et de l'attractivité de notre territoire.

Elle a pour vocation d'attirer et d'accompagner les entreprises, les talents et les organisateurs d'événements qui apportent de la valeur ajoutée aux territoires de Nantes Métropole et de la CARENE, afin d'accélérer les mutations économiques en lien avec les enjeux sociétaux et écologiques.

Les missions qui participent à l'intérêt général métropolitain se déclinent ainsi :

- la prospection ciblée d'entreprises françaises et internationales à haute valeur ajoutée, en capacité de déployer des solutions et innovations durables,
- la promotion et le marketing du territoire en appui des actions de prospection et contribuant au rayonnement des filières d'excellence, ainsi que les filières émergentes pour la transition écologique et environnementale de l'économie,
- l'accompagnement des nouvelles entreprises et des acteurs locaux dans leurs besoins de recrutement de compétences sur les secteurs d'activités en tension,
- la promotion de la destination tourisme d'affaires
- l'accueil de délégations internationales à vocation économique ou la participation à l'accueil de délégations institutionnelles pour ce qui concerne le volet économique des programmes d'accueil.

Les activités de l'Association s'inscrivant dans le cadre la politique publique de la CARENE en matière d'emploi et de développement économique, et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé au Conseil communautaire d'apporter son soutien à l'Association NSD par une subvention annuelle de fonctionnement pour 2022 à hauteur de 241 270 €, soit un montant identique au montant attribué en 2021.

La convention d'objectifs et de moyens, jointe en annexe, précise les droits et obligations des deux partenaires.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- Autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 241 270 € pour l'année 2022 à l'Agence Nantes Saint-Nazaire Développement,
- Autoriser le versement d'une cotisation, en tant que membre de NSD pour 2022 au même montant que la cotisation de l'année 2021, soit 765 euros,
- Approuver la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe avec l'agence Nantes Saint-Nazaire développement
- Autoriser le représentant du Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec L'agence « Nantes/Saint-Nazaire Développement ».

Les dépenses en résultant seront imputées aux chapitres 011 et 65 du Budget Principal.

Le 3^{ème} Vice-président,
Claude AUFORT



Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE (48 pour)

Claude AUFORT prend la présidence de la séance.

David Samzun, Jean-Claude Pelleteur, Eric Provost, Jean-Luc Séchet, Céline Paillard, Céline Girard, Lydia Meignen et Rémi Rahe ne prennent pas part au débat et au vote et sortent de la salle.

Michel Ray et Lydie Mahe (ayant respectivement donné pouvoir à Céline Paillard et Eric Provost) n'ont pas pris part au vote.